

**Mémoire du ROEE**

**présenté à la  
Régie de l'énergie**

**Dans le cadre de la cause**

**R-3526-2004**

**Demande d'avis du Ministre des Ressources naturelles, de la  
Faune et des Parcs relativement à la sécurité énergétique des  
québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la  
contribution du projet du Suroît**

**23 avril 2004**

# TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. INTRODUCTION .....</b>                                     | <b>3</b>  |
| 1.1 Présentation du ROÉÉ .....                                   | 3         |
| 1.2 Présentation du mémoire.....                                 | 3         |
| <b>2. LE POTENTIEL DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU QUÉBEC.....</b>      | <b>4</b>  |
| 2.1 Méthodologie et approche de l'expertise.....                 | 4         |
| 2.2 Potentiel éolien et prix de revient au Québec .....          | 5         |
| 2.3 Retombées économiques de l'éolien.....                       | 6         |
| 2.4 L'éolien, une mine d'or pour le Québec.....                  | 6         |
| <b>3. LE POTENTIEL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC .....</b> | <b>8</b>  |
| 3.1 Remarques préliminaires.....                                 | 8         |
| 3.2 Méthodologie et approche de l'expertise.....                 | 8         |
| 3.3 Le scénario sans contrainte.....                             | 10        |
| 3.4 Le scénario sous contrainte budgétaire.....                  | 10        |
| 3.5 L'efficacité énergétique, une voie à privilégier .....       | 11        |
| <b>4. CRITIQUE DU CADRE LÉGISLATIF ACTUEL .....</b>              | <b>12</b> |
| 4.1 Historique.....  | 12        |
| 4.2 Impacts du cadre législatif actuel .....                     | 12        |
| 4.3 La loi 116 doit être abrogée .....                           | 14        |
| <b>5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>                   | <b>15</b> |

# 1. INTRODUCTION

## ***1.1 Présentation du ROEE***

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) a été créé par ses organismes membres à l'automne 1997 afin de les représenter devant la Régie de l'énergie. Le ROEE compte actuellement sept organismes membres, soit le Comité Baie-James, ENvironnement JEUnesse (ENJEU), la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), Greenpeace, le Mouvement Au Courant, le Regroupement pour la surveillance du nucléaire et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

Les sept groupes membres du ROEE représentent plus de 35 000 membres individuels au Québec. Les sept groupes membres du ROEE ont également comme membres 240 organisations qui représentent à leur tour plusieurs milliers de membres individuels.

## ***1.2 Présentation du mémoire***

Le ROEE a axé son intervention sur l'analyse de deux filières d'énergie renouvelable, soit l'énergie éolienne (chapitre 2) et l'efficacité énergétique (chapitre 3). Les potentiels identifiés pour ces deux filières sont tels que le recours à des filières non-renouvelables pourra être évité pour plusieurs décennies à venir. Toutefois, pour que les bon choix énergétiques puissent être réalisés, le cadre législatif actuel devra être modifié afin de permettre une réelle planification intégrée des ressources (chapitre 4).

Par conséquent, le ROEE recommande notamment l'abandon du projet de centrale thermique du Suroît au profit de l'efficacité énergétique et de l'énergie éolienne ainsi que le retour à une réglementation pleine et entière des activités d'Hydro-Québec (chapitre 5).

## 2. LE POTENTIEL DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU QUÉBEC

### 2.1 Méthodologie et approche de l'expertise

Le rapport de la firme Hélimax intitulé « Étude sur l'évaluation du potentiel éolien, de son prix de revient et des retombées économiques pouvant en découler au Québec » (ci-après Rapport Hélimax) nous permet de découvrir que le Québec recèle un potentiel éolien phénoménal. Cette étude, de loin la plus exhaustive réalisée sur le territoire québécois à ce sujet, a été effectuée en respectant une méthodologie rigoureuse en onze étapes. Elle couvre l'ensemble des 17 régions administratives du Québec

Un des nombreux avantages de la filière éolienne est sa rapidité de mise en service. Dans le cas actuel où la sécurité énergétique du Québec est remise en question, la filière éolienne pourrait répondre à toute urgence en ce sens. Dans le cas où la décision, d'une part, de devancer l'appel d'offre de 1000 MW et, d'autre part, de procéder à un autre appel d'offre de 4000 MW était prise d'ici le début de 2005, 5000 MW d'éolien pourrait être à la disposition d'Hydro-Québec d'ici 2008. La phase de réalisation et de mise en service se font très rapidement. En effet, selon Hélimax, six mois seulement sont nécessaires entre le début de la construction et le début des opérations commerciales (Rapport Hélimax, figure 2.2, p.3). Par conséquent, Hélimax est d'avis que le déploiement à grande échelle de la filière éolienne peut contribuer à l'autosuffisance et la sécurité énergétique du Québec.

Le rapport de Hélimax démontre clairement que le potentiel éolien du Québec est immense, et ce même après avoir tenu compte de nombreuses contraintes :

- Tout d'abord, Hélimax n'a considéré que les gisements de vent de 7 m/s et plus comme étant viable économiquement, même si en Europe des parcs éoliens sont construits sur des sites avec des gisements de 5 à 7 m/s.
- Deuxièmement, pour des raisons de coûts et de délais, l'étude ne couvre que 55 % du territoire québécois, soit la partie au sud du 53<sup>ième</sup> parallèle. *(de ce territoire, 9 % contient des vents de 7 m/s et plus.)*

- Troisièmement, Hélimax a inclus dans son étude une série de contraintes territoriales afin de déterminer le potentiel du territoire propre au développement éolien. Ainsi, une distance d'exclusion est dessinée autour des agglomérations urbaines et des zones tampon sont établies près des routes et d'infrastructures diverses. Ces distances sont établies pour tenir compte des impacts visuels et sonores par exemple. En plus des zones exclues par ces contraintes, Hélimax retire de son étude toute aire protégée du territoire du Québec et tout terrain en pente supérieure à 15%.

## ***2.2 Potentiel éolien et prix de revient au Québec***

Ce rapport offre par conséquent des chiffres très conservateurs, des chiffres qui n'en demeurent pas moins impressionnants : « Le potentiel éolien jugé économiquement viable à court-moyen terme (vents de 7 m/s et plus) et situé à 25 km et moins des lignes de transport existantes est de plus de 100 000 MW, pour une production technique annuelle de 299 TWh. » Selon Hélimax, une telle production équivaut à la production d'un parc de centrales thermiques totalisant plus de 35 000 MW. Cet impressionnant potentiel est également disponible à 8.1 cents le kWh ou moins. Ce chiffre est également conservateur dans la mesure où il ne tient pas compte de subventions existantes, comme le programme incitatif ÉPÉE, ou de crédits pour la non-émission de gaz à effet de serre.

Hélimax distingue le potentiel technique du potentiel réel, admettant que ce dernier est un peu moins élevé que le potentiel technique dû au facteur de succès qui varie d'une région à l'autre (densité de population, tourisme, accès aux sites, etc.) et qui vient influencer la valeur du potentiel réel. Hélimax spécifie toutefois que le potentiel réel, bien qu'étant un peu moins élevé que le potentiel technique « demeure lui aussi tout à fait considérable et bien supérieur aux besoins additionnels futurs à court et moyen termes (voire à long terme) des consommateurs québécois. »

Pour ce qui est du prix de revient de l'énergie éolienne selon les hypothèses de Hélimax, celui-ci aura tendance à décroître considérant les deux facteurs suivants, soit la qualité des gisements et les gains technologiques. Le premier facteur induirait à lui seul une réduction du coût de revient de l'ordre de 29% en dollars constants de 2004, soit une diminution de 2,7 cents à

2,4 cents le kWh en valeur nominale. Le deuxième facteur serait responsable d'une réduction de l'ordre de 15%, représentant une valeur nominale de 0,9 cents à 1,2 cents du kWh selon la classe de gisement considérée. Par conséquent, la qualité des gisements et les gains technologiques créeront des pressions constantes à la baisse sur les prix de revient de l'énergie éolienne.

### ***2.3 Retombées économiques de l'éolien***

Le calcul des retombées économiques d'un développement éolien donne également des chiffres prometteurs. En termes quantitatifs et selon l'une des hypothèses de l'étude, soit un scénario de 4000 MW, et sur un horizon de 25 ans, 14 000 emplois directs (année personne) et 48 000 emplois indirects seraient créés.

En termes qualitatifs, les retombées sont également impressionnantes. Tout d'abord le développement d'une filière éolienne peut aider au développement des régions en permettant la diversification de leur économie et en attirant de nouvelles industries sur leur territoire. Les avantages que le Québec retirerait de sa position de leader sur le plan nord-américain pourraient être significatifs sur différents aspects : développement de l'expertise et exportation par la suite de biens et services reliés. L'éolien permettrait de réduire les émissions de GES de la province et les crédits qui pourraient en découler représenteraient un bénéfice économique contrairement au handicap que représente le thermique au gaz naturel.

### ***2.4 L'éolien, une mine d'or pour le Québec***

Il est important de garder en tête que le climat du Québec est doublement intéressant pour l'éolien. D'une part, l'air froid de l'hiver est plus dense et contribue donc à une meilleure productivité des éoliennes et, d'autre part, c'est en hiver que le Québec connaît ses périodes de plus grands vents, précisément au moment où l'hydraulique est la plus faible.

Complémentarité hydro-éolien, autosuffisance, sécurité énergétique et stabilité des prix sont tous des avantages soulevés par l'étude de Hélimax. Selon cette firme, « le Québec peut compter sur ce potentiel pour assurer une partie non négligeable de la croissance de la

demande en électricité de la province et ce, tout en s'assurant une autonomie énergétique sans aucune dépendance en combustible importé ». La filière éolienne est plus coûteuse que la filière thermique à construire mais beaucoup moins chère à exploiter. Le prix de revient de l'énergie éolienne est par ailleurs garanti tandis que celui des filières thermiques ne l'est pas.

Il est important de noter que le rapport de Hélimax ne tient pas compte du potentiel en mer qui « devrait être significatif et à considérer dans l'éventualité où cette option devenait un jour plus avantageuse que l'éolien sur terre. » (p.29).

En résumé, l'énergie éolienne est relativement peu coûteuse et beaucoup moins risquée sur le plan financier qu'une centrale thermique au gaz naturel. Par ailleurs, l'énorme potentiel éolien du Québec laisse entrevoir la fin de l'utilisation de filières non renouvelables pour combler les nouveaux besoins en électricité. L'énergie éolienne offre également d'intéressantes retombées économiques.

## **3. LE POTENTIEL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC**

### ***3.1 Remarques préliminaires***

Au début des années 1990, Hydro-Québec a initié un ambitieux plan d'efficacité énergétique qui aurait dû, selon ses propres prévisions, apporter près de 10 TWh d'économies annuelles à compter de 2002. Toutefois, Hydro-Québec décida d'abandonner son plan d'origine à compter de 1995 et seulement 2,5 TWh d'économies annuelles seront finalement réalisés à terme.

Le Plan Global d'Efficacité Énergétique (PGEÉ) déposé par Hydro-Québec et adopté par la Régie dans la cause R-3473-2001 marque un retour d'Hydro-Québec en efficacité énergétique après plusieurs années d'inactivité. Toutefois, Hydro-Québec a été fortement critiqué par plusieurs intervenants pour ses faibles efforts en efficacité énergétique depuis ce retour, tant dans la cause R-3473-2001 que dans la cause R-3519-2003. La Régie elle-même avait demandé à Hydro-Québec « à se fixer des objectifs plus ambitieux à long terme. » (R-3473-2001, D-2003-110, p. 33).

Hydro-Québec a tenté de justifier le faible potentiel technico-économique identifié d'efficacité énergétique et ses objectifs peu ambitieux par divers facteurs, notamment les effets tendanciels, la révision des coûts évités et les programmes antérieurs en efficacité énergétique. Ces explications ont été fortement contestées, notamment dans la cause R-3473-2001.

Compte tenu de ce qui précède, le ROEE croit qu'il existe un fort potentiel pour accroître les réalisations en efficacité énergétique. Nous avons par conséquent demandé à l'équipe d'experts dirigée par Monsieur Phillip Dunsky d'offrir une évaluation indépendante du potentiel réalisable en efficacité énergétique au Québec.

### ***3.2 Méthodologie et approche de l'expertise***

Dans leur rapport intitulé « Opportunities for Accelerated Electrical Energy Efficiency in Québec: 2005-2012 » (rapport « Dunsky »), les experts ont exploré des opportunités en efficacité



énergétique qui ne sont pas couvertes ou qui sont sous-exploitées par les efforts d'Hydro-Québec. Le rapport Dunsky identifie six programmes où l'intervention d'Hydro-Québec pourrait être améliorée et quatre marchés non couverts ou sous-exploités par Hydro-Québec:

- **Nouveaux marchés:**

- Fluorescents compacts pour l'éclairage (résidentiel)
- Machines à laver le linge efficaces (résidentiel)
- Fenêtres efficaces (résidentiel)
- Mise hors-service de réfrigérateurs (résidentiel)

Il est à noter que les experts n'ont pas abordé le marché de la grande industrie qui aurait requis une analyse plus pointue, voire spécifique à chaque usine. De plus, certains programmes d'Hydro-Québec ont soulevé des questions aux yeux des experts mais n'ont pas été revus compte tenu des ressources et du temps limités dans la présente cause. La prise en compte du secteur de la grande industrie et de programmes additionnels pourrait se traduire par une augmentation du potentiel réalisable.

L'analyse du rapport Dunsky tient compte des particularités du Québec, notamment au niveau de la population, de la taille des marchés, du parc immobilier, du parc d'équipements, du mix industriel et du climat. Parmi ces particularités, les experts n'en ont trouvé aucune qui pourrait mettre en doute les estimations de coûts ou les résultats projetés pour les mesures et programmes proposés. Par ailleurs, l'analyse tient compte des effets de distorsion, notamment de la charge de chauffage accrue découlant de certaines mesures d'efficacité énergétique (effets croisés négatifs). Par prudence, la baisse des coûts de climatisation (effets croisés positifs) n'ont pas été considérés dans l'analyse.

Il est finalement très important de souligner que les économies d'énergie estimées par le rapport Dunsky représentent un potentiel réalisable et non théorique. En effet, les experts ont notamment tenu compte, dans leur analyse, de la difficulté de pénétrer les marchés et de l'impact du design d'un programme sur cette pénétration de marché.

Pour toutes ces raisons, la Régie peut être confiante qu'un Plan Global d'Efficacité Énergétique agressif, tel que proposé par les experts, atteindrait les résultats escomptés.

Le rapport Dunsky est basé sur deux scénarios en efficacité énergétique. Le premier scénario, « sans contrainte », vise l'atteinte de l'ensemble du potentiel réalisable sans égards aux coûts. Dans le deuxième scénario, « sous contrainte budgétaire », Hydro-Québec réaliserait des investissements en efficacité énergétique similaires à ceux projetés au début des années 1990.

### **3.3 Le scénario sans contrainte**

Le potentiel réalisable identifié dans le rapport Dunsky est des plus significatifs. En adressant l'ensemble des opportunités identifiées le plus agressivement possible, Hydro-Québec pourrait réaliser des économies annuelles de 12,5 TWh d'ici 2012, soit 11,0 TWh de plus que l'actuel Plan. Dans ce scénario, des économies annuelles de 5,6 TWh seraient réalisées en 2008, soit l'année de mise en service prévue de la centrale du Suroît, ce qui représente 4,3 TWh de plus que l'actuel Plan. Autrement dit, ce scénario permettrait de couvrir 66% de la production de la centrale du Suroît dès l'année de sa mise en service prévue. Le coût unitaire pour ce scénario serait de 4,4 ¢/kWh, soit très en deçà du coût de toutes les options du côté de l'offre.

En puissance, ce scénario permettrait de dégager 3 154 MW à la pointe d'hiver, soit trois fois plus que le projet du Suroît. Dès 2008, ce scénario permettrait de réduire les besoins de pointe de 1 311 MW, soit significativement plus que le projet du Suroît<sup>1</sup>.

### **3.4 Le scénario sous contrainte budgétaire**

En limitant les budgets en efficacité énergétique à des niveaux déjà envisagés par Hydro-Québec au début des années 1990, les économies demeurent substantielles. Selon ce scénario, Hydro-Québec pourrait réaliser des économies annuelles de 5,8 TWh d'ici 2012. Dans ce scénario, des économies annuelles de 2,6 TWh seraient réalisées en 2008, soit l'année de mise en service prévue de la centrale du Suroît. Le coût unitaire pour ce scénario serait de 1,7 ¢/kWh, soit très en deçà du coût de toutes les options du côté de l'offre et même inférieur au coût de production du parc existant.

En puissance, ce scénario permettrait de dégager 1 666 MW à la pointe d'hiver, soit près de deux fois la puissance du projet du Suroît. Dès 2008, ce scénario permettrait de réduire les besoins de pointe de 754 MW.

### **3.5 L'efficacité énergétique, une voie à privilégier**

L'efficacité énergétique est, de l'avis du ROÉÉ, la filière énergétique à privilégier. D'un point de vue environnemental, le kilowattheure le plus propre est toujours celui que l'on ne produit pas. Par ailleurs, il s'agit de loin de la filière la moins coûteuse.

Le rapport Dunsky démontre également que le potentiel réalisable au Québec est tel qu'un programme agressif pourrait couvrir en grande partie, voire en totalité, la production prévue de la centrale du Suroît, tant en énergie qu'en puissance, notamment à la pointe d'hiver.

Le seul inconvénient de l'efficacité énergétique est l'impact tarifaire à la hausse pour les non-participants aux programmes. Toutefois, cet impact sera atténué en grande partie compte tenu :

- des avantages indéniables de cette filière tant sur le plan économique qu'environnemental ;
- du très faible coût de l'électricité au Québec comparativement aux autres juridictions nord-américaines ;
- qu'un Plan Global d'Efficacité Énergétique, envisagé dans une optique de pérennité, permet à plus de consommateurs de participer éventuellement à des programmes, réduisant d'autant la supposée iniquité induite par l'impact tarifaire ;
- que les interventions en efficacité énergétique visent à terme une transformation de marché, ce qui rend disponible à tous des technologies affichant une efficacité supérieure sans qu'il ne soit nécessaire à ce stade de poursuivre l'intervention.

Par conséquent, le ROÉÉ recommande, tel qu'il l'a fait dans la cause R-3519-2003, qu'une approche plus agressive soit adoptée afin de viser la réalisation du plein potentiel d'efficacité énergétique.

---

<sup>1</sup> Pour la contribution en puissance, toutefois, des analyses additionnelles seraient nécessaires afin d'en déterminer le niveau plus précisément.

## **4. CRITIQUE DU CADRE LÉGISLATIF ACTUEL**

### ***4.1 Historique***

En février 1998, la Régie initiait des audiences publiques sur les modalités d'établissement et d'implantation des tarifs de fourniture d'électricité afin d'aviser le gouvernement du Québec conformément à l'article 167 alinéa 1 de la Loi sur la Régie de l'énergie. Malgré l'avis fortement défavorable de la Régie à cet effet, le gouvernement de l'époque a décidé d'aller de l'avant avec la proposition d'Hydro-Québec de déréglementer la production d'électricité. Avec la Loi modifiant la loi sur la Régie de l'énergie (Loi 116), le gouvernement retira de larges pans de la juridiction de la Régie.

Le ROEE a fait partie à l'époque d'une large coalition de groupes écologistes, de groupes de protection des consommateurs, d'associations industrielles et de syndicats qui s'étaient opposés à l'adoption de la loi 116 en 1998. L'adoption de cette loi a d'ailleurs mené au retrait du ROEE des causes concernant Hydro-Québec<sup>2</sup>.

### ***4.2 Impacts du cadre législatif actuel***

Il est difficile de ne pas souligner le caractère absurde de la situation dans laquelle se trouve présentement la Régie de l'énergie. En effet, la demande du 9 février dernier du Ministre des Ressources naturelles, M. Sam Hamad, a pour effet de faire abstraction, jusqu'au 30 juin, de la loi 116. Cette demande d'avis permet donc de faire ce que ni la Régie, ni les différents intervenants n'ont pu faire jusqu'à maintenant, c'est-à-dire une ébauche de planification intégrée des ressources (PIR).

Pour la première fois depuis la création de la Régie de l'énergie, il nous a été possible de comparer différentes filières de production d'énergies entre elles et d'évaluer le potentiel et les coûts de l'efficacité énergétique. Toutefois, cet exercice a été réalisé de façon incomplète et avec des délais extrêmement limités.

---

<sup>2</sup> Le comité directeur du ROEE a décidé récemment de participer aux causes de la Régie pour lesquelles le cadre législatif ne dénature pas le processus réglementaire.

L'histoire nous aura démontré à quel point les opposants à la loi 116 et la Régie ont eu raison de s'inquiéter de ses impacts. Depuis son adoption, le Québec a connu deux hausses tarifaires en électricité alors que les profits d'Hydro-Québec ont presque doublé en l'espace de cinq ans. De plus, Hydro-Québec a contourné son propre processus d'appel d'offres dans le cas du Suroît et même le processus de consultation publique dans le cas du nouveau projet du Suroît.

Par ailleurs, le ROEE se questionne sur la suite des choses. Que se passera-t-il après le 30 juin? Hydro-Québec va-t-elle continuer à cacher à la population québécoises les niveaux d'eau dans les réservoirs et le coût évité de l'électricité au Québec? Va-t-on passer d'une éphémère planification intégrée des ressources à une « gestion environnementale » basée simplement sur l'ajout d'un critère non-monétaire dans les appels d'offres?

Il sera impossible, pour nos groupes, d'oublier l'expérience du présent avis alors que la production d'Hydro-Québec continuera à faire l'objet d'enjeux environnementaux majeurs. Plus particulièrement :

- **Gentilly-2**

Selon le Regroupement pour la surveillance du nucléaire, le seul réacteur nucléaire en opération installé au Québec ne pourra pas continuer de fonctionner au-delà de 2008 à moins de subir des réparations majeures très coûteuses. Hydro-Québec a estimé le coût de sa réparation à 845 millions de dollars, soit précisément le même chiffre que celui avancé par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour le coût de réfection de la centrale de Point Lepreau, « jumelle identique » de Gentilly-2. La Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick, suite à une vaste consultation publique dans cette province, a déclaré en 2002 que les véritables coûts de réfection de la centrale de Point Lepreau pourraient surpasser de beaucoup l'estimation et a recommandé de ne pas procéder à la réfection de la centrale de Point Lepreau parce que le risque financier irait à l'encontre de l'intérêt du public et que d'autres formes d'énergie moins coûteuses et plus fiables sont préférables. Le Québec, puisqu'il ne dépend pas de l'énergie nucléaire pour assurer ses besoins, pourrait et devrait faire le choix de se retirer de la production thermique au nucléaire.

- **Bécancour**

La Régie, au terme du présent exercice, pourra émettre un avis défavorable sur la centrale thermique du Suroît si elle le juge à propos. Toutefois, qu'en est-il du projet de centrale à Bécancour? Cette centrale consommera environ 30 Bcf de gaz naturel annuellement, ce qui représente environ 70% de la consommation de la centrale du Suroît. Par conséquent, elle émettra également 70% des émissions en GES prévues pour la centrale du Suroît. Il s'agit d'impacts environnementaux majeurs et pourtant, la Régie n'a eu à se prononcer que sur l'aspect économique du projet dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec. De plus, qu'advient-il des prochains projets de centrales thermiques au gaz naturel?

- **Les développements hydroélectriques**

Hydro-Québec envisage actuellement de nombreux projets hydroélectriques, tel qu'indiqué dans ses réponses aux questions de la Régie. De plus, la filière de la petite production hydraulique, mise sur la glace par le précédent gouvernement suite à la mobilisation populaire, pourrait resurgir à tout instant. Les impacts environnementaux des barrages hydroélectriques sont maintenant largement reconnus et ces ouvrages mènent à d'importants conflits d'usage, notamment avec l'écotourisme et les sports de plein air.

### ***4.3 La loi 116 doit être abrogée***

Ces enjeux et plusieurs autres préoccupent le ROÉÉ et ses membres. Nous incitons donc fortement la Régie à rappeler au gouvernement les mises-en-garde formulées dans l'avis 98-01. La Régie doit insister sur l'actuelle impossibilité de mettre en œuvre une planification intégrée des ressources. Nous soumettons que la Régie doit, dans le présent avis, bien conseiller le ministre en présentant l'aspect dysfonctionnel du cadre législatif actuel et en recommandant le retour à une réglementation pleine et entière des activités d'Hydro-Québec.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu des délais exigeants dans la présente cause, le ROEE s'est limité à deux filières alternatives, soit l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique. Plusieurs autres filières d'énergie telles que le solaire thermique, le solaire photovoltaïque ou le géothermique auraient pu être analysées et présentées à la Régie.

Malgré cela, le potentiel identifié par nos experts pour les deux filières retenues est tellement important, tout en affichant des prix de revient compétitifs, qu'il devient tout à fait envisageable de combler tous les besoins futurs du Québec pendant plusieurs décennies à venir uniquement à partir de filières renouvelables.

Toutefois, pour que ces filières puissent être pleinement développées, la Régie doit pouvoir réaliser une véritable planification intégrée des ressources, ce que ne lui permet pas le cadre législatif actuel. Si ce cadre devait être maintenu suite à la présente cause, il est à craindre que l'efficacité énergétique, l'énergie éolienne et les autres filières d'énergie renouvelable demeurent sous-développées et que le Québec continue à faire les mauvais choix énergétiques.

**Compte tenu de ce qui précède, le ROEE recommande :**

- I. Que la Régie de l'énergie émette l'avis que le projet de centrale thermique du Suroît doive être définitivement abandonné au profit, notamment, de l'efficacité énergétique et de l'énergie éolienne;**
  
- II. Que la Régie de l'énergie aborde, dans son avis, les problèmes soulevés par le cadre législatif actuel et recommande le retour à une réglementation de l'ensemble des activités d'Hydro-Québec par l'abrogation de la Loi 116;**
  
- III. Que la Régie recommande l'examen, sous peu, des autres centrales thermiques en opération ou projetées (Gentilly-2, Bécancour, Tracy, etc.) et des projets hydroélectriques à venir dans l'optique d'une planification intégrée des ressources.**

LE TOUT SOUMIS RESPECTUEUSEMENT.